Mandat Moritz Boschung-Vonlanthen, Markus Bapst, Bruno Boschung, Ueli Johner-Etter, Martin Tschopp, Bernadette Hänni, Bruno Fasel, Christa Mutter, Christian Marbach, René Fürst, Emanuel Waeber

MA 4002.07

Association des communautés tarifaires Frimobil (Fribourg) et Libero (Berne)

Résumé du mandat

Les signataires du mandat, déposé et développé le 11 mai 2007 (*BGC* p. 614), exposent que des milliers de personnes utilisent quotidiennement les transports publics pour se déplacer entre le canton de Fribourg et les agglomérations de Berne, respectivement de Lausanne. Ils relèvent que les communautés tarifaires Frimobil (Fribourg) et Libero (Berne) facilitent, sur leur périmètre respectif, l'utilisation des transports publics mais qu'une association de ces communautés, ainsi que de Frimobil et de la communauté tarifaire Mobilis (Lausanne), est nécessaire pour optimiser l'offre de transports publics. Ils demandent dès lors, outre la poursuite d'études en vue d'une association de Frimobil et de Mobilis, que l'association des communautés tarifaires Frimobil et Libero soit réalisée dans un délai d'un an.

Réponse du Conseil d'Etat

Le rapport n° 23 du 3 juillet 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat n° 259.04 Heinz Etter / Nicolas Bürgisser concernant l'évaluation d'une adhésion à la communauté tarifaire Libero, dont le Grand Conseil a pris acte le 11 octobre 2007, présente les travaux qui ont été effectués et les options retenues par le Conseil d'Etat pour cet objet. Dans la conclusion de ce rapport, le Conseil d'Etat exposait qu'il était favorable à la mise en place d'offres combinées favorisant la mobilité vers les agglomérations bernoise et lausannoise, mais relevait qu'il était nécessaire d'obtenir l'accord de toutes les entreprises de transport et des cantons concernés. Il précisait enfin qu'il attendait des propositions de Frimobil à cet égard et qu'il désirait que les offres combinées fussent mises en place dans les plus brefs délais mais au plus tard pour l'entrée en vigueur de l'horaire 2009, en décembre 2008.

Le Conseil d'Etat confirme sa ferme intention d'obtenir la création d'offres combinées entre Frimobil et les communautés tarifaires Libero et Mobilis. Il répète toutefois qu'il n'a pas la compétence, à lui tout seul, de donner une suite favorable au mandat, puisque la mise en place d'offres combinées exige des décisions d'autres partenaires, notamment des compagnies de transports et des autorités des cantons voisins concernés.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce mandat. Il prendra toutes les mesures utiles pour que la mise en place d'offres combinées entre Frimobil et les communautés Libero et Mobilis puisse être réalisée en décembre 2008.

Fribourg, le 18 décembre 2007